



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 21 MARS 2023**

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION PAR LE PAYEUR DEPARTEMENTAL ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion s'est réuni le mardi 21 mars 2023 à 9 heures au siège du Centre de Gestion - 139 rue Guillaume Fouace à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Jean-Dominique BOURDIN, Président.

Nombre d'administrateurs en exercice : 25

Nombre d'administrateurs présents ou représentés : 24 (article 24 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié)

DATE DE LA CONVOCATION : 10 mars 2023

ETAIENT PRESENTS :

Représentants des communes affiliées :

Jean-Dominique BOURDIN – Hubert LEFEVRE – Loïc RENIMEL – Jacques GROMELLON – Francis D'HULST – Emmanuelle LEJEUNE – Valérie BUSSON – Thierry RENAUD – Annie POISSON – Alain LECLERE – Mikaëlle SEGUIN – Jean-Pierre LEMYRE (présent à compter de la délibération n° 2023-03) – Jacques BONO – Hubert GUILLOTTE – Louis JANNIERE – Claude JAVALET – Daniel LEFRANC – Sophie LAURENT

Représentants des établissements publics locaux affiliés :

Alain SEVEQUE – Michel PICOT – Béatrice GROF

Représentants du Département de la Manche :

Jacques COQUELIN (présent à compter du vote de la 2^e partie de la délibération n° 2023-02) - Grégory GALBADON (présent à compter de la délibération n° 2023-06)

ETAIENT EXCUSES :

Représentants des communes affiliées :

- Fanny GARCION (remplacée par son suppléant Hubert GUILLOTTE)
- Béatrice GOSSELIN (remplacée par son suppléant Louis JANNIERE)
- Maryvonne RAIMBEAULT (remplacée par son suppléant Claude JAVALET)
- Jean-Pierre MAUQUEST (procuration à Hubert LEFEVRE)
- Christine LESOUEF (remplacée par son suppléant Daniel LEFRANC)
- Jean-René GUERIN (remplacé par sa suppléante Sophie LAURENT)

Représentants du Département de la Manche :

- Carine GRASSET-MAHIEU

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- Maguelonne ZAMOUTH, Directrice du Centre de Gestion
- Monsieur Pascal HUET, payeur départemental

Monsieur Loïc RENIMEL, premier Vice-Président, précise que les diverses opérations comptables qui ont été réalisées au cours de l'exercice 2022 se traduisent comme suit :

- En section d'investissement
 - Recettes : 40 734,71 €
 - Dépenses : 204 713,48 €

Compte tenu des résultats à la clôture de l'exercice précédent (128 473,80 €) le solde d'investissement s'élève à -35 504,97 €.

- En section de fonctionnement
 - Recettes : 10 959 161,50 €
 - Dépenses : 10 069 909,11 €

Il en résulte pour cet exercice un excédent de 889 252,39 €.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (1 513 772,04 €), le solde de fonctionnement s'élève à 2 403 024,43€.

Le résultat de clôture (investissement + fonctionnement) s'élève, ainsi, à 853 747,42 €.

Le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, sur la proposition de Monsieur le Président, décide :

- d'approuver le compte de gestion qui a été établi par Monsieur Pascal HUET, Payeur Départemental, pour l'exercice 2022 et de lui donner quitus.

Monsieur le Président ayant quitté la salle du conseil, le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, sur la proposition de Monsieur Loïc RENIMEL, premier Vice-Président, décide :

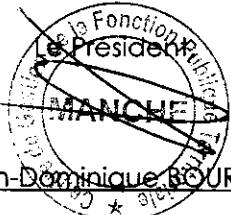
- d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022.

Le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, sur la proposition de Monsieur le Président, décide d'affecter le résultat comme suit :

- d'affecter en réserves R1068 en investissement 85 250,32 €,
- de reporter en fonctionnement R002 2 317 774,11 €.

Affiché le :

Pour extrait conforme,
à SAINT-LÔ, le 14 juin 2023


Jean-Dominique BOURDIN